



Conseil économique et social

Distr. générale
17 août 2021

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Bangkok et en ligne, 16-19 novembre 2021
Points 2 et 10 de l'ordre du jour provisoire**

Examen des progrès accomplis concernant l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et des difficultés actuelles

Vers une vision commune pour des systèmes d'enregistrement
des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et
adaptés aux besoins qui facilitent la réalisation des droits et
favorisent la bonne gouvernance, la santé et le développement

Synthèse des efforts visant à faire en sorte que chacun soit compté : bilan des progrès accomplis à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document présente un résumé de la publication intitulée *Getting Every One in the Picture: A Snapshot of Progress Midway through the Asia and Pacific Civil Registration and Vital Statistics Decade*, lancée le 28 juin 2021. Cette publication dresse un compte rendu plus détaillé des progrès réalisés dans la région ainsi que des réussites obtenues dans certains des pays qui pourraient servir d'exemple à d'autres pays de la région.

Le présent document donne une vue d'ensemble des progrès accomplis par les pays vers la concrétisation des trois objectifs du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Ces objectifs (l'enregistrement universel des faits d'état civil, la délivrance de documents juridiques et la production de statistiques à partir des registres d'état civil) sont assortis de 15 cibles déterminées au niveau national et de 8 étapes pour leur réalisation. Concernant les progrès réalisés à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), le document met l'accent sur les domaines de réussite et sur d'autres qui demanderont davantage d'efforts pour concrétiser l'objectif commun que tous les habitants de l'Asie et du Pacifique bénéficient de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins d'ici à 2024, ce qui facilitera l'exercice de leurs droits et promouvra la bonne gouvernance, la santé et le développement.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 décembre 2021)

** ESCAP/MCCRVS/2021/L.1

Les participant(e)s à la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique souhaitent peut-être fournir de plus amples informations sur les progrès réalisés au niveau national vers la concrétisation de la vision commune pour 2024. Ils souhaitent peut-être aussi aborder les difficultés à venir, déterminer des solutions communes pour y répondre et examiner les domaines d'action pour la seconde moitié de la Décennie, tels que décrits à la section IV du présent document. Enfin, ils souhaitent peut-être aussi renouveler leur engagement à concrétiser la vision commune de la Décennie et fournir des orientations sur la manière d'y parvenir plus rapidement.

I. Contexte

1. L'état civil est étroitement lié à l'identité juridique d'une personne. L'enregistrement d'une naissance constitue une reconnaissance officielle et permanente de l'existence d'un(e) enfant. Plus tard dans la vie, la preuve de l'identité juridique fournie par l'acte de naissance officiel permet aux individus d'exercer leurs droits et d'accéder à des services. Quand la vie s'achève, l'acte de décès constitue l'enregistrement définitif et permanent de ce fait d'état civil que les proches devront fournir pour gérer les conséquences juridiques et financières du décès. Les registres d'état civil devraient également constituer une source essentielle de données pour les statistiques sur les naissances et les décès, y compris sur les causes de décès, ainsi que sur la mortalité foetale, les mariages et les divorces. Ces statistiques sont essentielles pour concevoir et appliquer des politiques publiques et assurer le suivi de leur application et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Les pays de la région Asie-Pacifique se sont fermement engagés en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, comme en témoigne la Déclaration ministérielle intitulée « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique adoptée lors de la première Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, en 2014, dans laquelle les gouvernements ont proclamé la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024). La Décennie fixe un calendrier précis pour la réalisation de la vision commune selon laquelle la totalité de la population de la région bénéficiera de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins qui faciliteront l'exercice de leurs droits et favoriseront la bonne gouvernance, la santé et le développement. Les gouvernements ont également approuvé le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique pour accélérer et cibler les efforts visant à concrétiser la vision commune.

3. Pour donner suite aux engagements pris lors de la première Conférence ministérielle, les gouvernements ont commencé à appliquer le Cadre d'action régional. Quarante et un membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont fixé des objectifs nationaux à atteindre d'ici à 2024. La plupart des membres et membres associés de la CESAP ont défini des objectifs ambitieux d'amélioration tout au long de la Décennie. Seuls ou avec le soutien de partenaires de développement et de donateurs, ils se sont depuis efforcés d'améliorer différents aspects de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, qu'il s'agisse de renforcer les processus d'enregistrement des naissances ou de s'assurer que les causes du décès sont indiquées conformément aux directives et normes internationales.

4. À mi-parcours de la Décennie (voir le tableau ci-dessous) et, comme convenu dans le Cadre d'action régional, le moment est venu de faire le point des progrès accomplis depuis le début de la Décennie et de déterminer s'il reste des

obstacles à la réalisation de la vision commune. À cette fin, le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a mis au point un questionnaire qui a été envoyé à tous les membres et membres associés. En tout, 46 pays ont répondu aux questions portant sur les progrès qu'ils avaient accomplis dans la réalisation des cibles du Cadre d'action régional et les étapes de sa mise en œuvre qu'ils avaient franchies. Les réponses données ont servi de base à la publication intitulée *Getting Every One in the Picture: A Snapshot of Progress Midway through the Asia and Pacific Civil Registration and Vital Statistics Decade*¹, qui est résumée dans le présent document.

Calendrier de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024)

<i>Année</i>	<i>Activité</i>
2014	Première Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
2015	Les membres et les membres associés soumettent un rapport de référence au secrétariat
2016	Analyse de référence régionale
2020	Les membres et les membres associés soumettent un rapport à mi-parcours au secrétariat
2021	Analyse régionale à mi-parcours (le présent rapport)
2021	Deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
2024	Les membres et les membres associés soumettent un rapport final au secrétariat
2025	Réalisation de l'examen régional final

Source : Getting Every One in the Picture.

II. Progrès accomplis dans la réalisation des cibles du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

5. Un ensemble de cibles précises que les pays doivent définir et atteindre à l'horizon 2024 est associé à chacun des trois objectifs de la Décennie (l'enregistrement universel des faits d'état civil, la délivrance de documents juridiques et la production de statistiques à partir des registres d'état civil). Les cibles du Cadre d'action régional couvrent toutes les questions ayant trait à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil et aux priorités que les pays ont recensées en 2014. Elles ont été approuvées en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et la délivrance de certificats de naissance ; l'enregistrement des décès et la délivrance de certificats de décès ; l'enregistrement des causes de décès et la qualité des informations recueillies ; l'utilisation de ces informations pour les statistiques de l'état civil.

¹ Publication des Nations Unies, 2021.

6. Les cibles doivent permettre un suivi et une évaluation objectifs, efficaces, fiables du point de vue technique et limités dans le temps au cours de la Décennie. Celles qui sont définies au niveau national doivent être adaptées à la situation, aux ambitions et aux capacités du pays, y compris aux ressources consacrées à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Elles doivent être le reflet d'un consensus dans le pays en ce qui concerne ses objectifs pour 2024 et être approuvées par toutes les parties prenantes à l'échelle nationale. C'est pourquoi les cibles pour 2024 varient selon les pays.

7. La figure I montre l'état d'avancement relatif aux principales cibles du Cadre d'action régional pour l'ensemble de la région. Elle donne à voir une image contrastée des réalisations et des besoins selon les cibles. Comme le montrent les résultats relatifs aux cibles 1.A et 1.B, un nombre croissant de naissances est enregistré dans la région et un certificat de naissance est délivré gratuitement dans la plupart des pays. La situation est similaire pour l'enregistrement des décès. Toutefois, comme on l'a malheureusement vu avec la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19), dans de nombreuses régions de l'Asie et du Pacifique les informations sur la cause du décès restent limitées. Cela est principalement dû au fait que de nombreux décès ont lieu en dehors des établissements de santé ou sans la surveillance d'un médecin. Même lorsque la cause du décès a été fournie dans un certificat établi par des services de santé, comme le prévoit la cible 1.E, la qualité des informations y figurant est souvent insuffisante pour fournir des indications sur la cause du décès et doit encore être améliorée dans de nombreux pays. Enfin, en ce qui concerne les cibles relatives aux statistiques de l'état civil, qui dépendent de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil, des mesures doivent être prises pour toutes. Même les cibles pour lesquelles des mesures ont été prises peuvent nécessiter davantage d'efforts dans certains pays qui n'ont pas été en mesure de fournir des données les concernant.

Figure I
État d'avancement relatif aux principales cibles du Cadre d'action régional pour l'ensemble de la région à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024)

Domaine	Mesures prises	Mesures en cours	Mesures nécessaires
Enregistrement des naissances	2.A	1.A 1.B	
Enregistrement des décès	2.B	1.D	
Enregistrement de la cause du décès	1.E		3.D
Statistiques de l'état civil			3.F 3.G 3.H

Cibles :

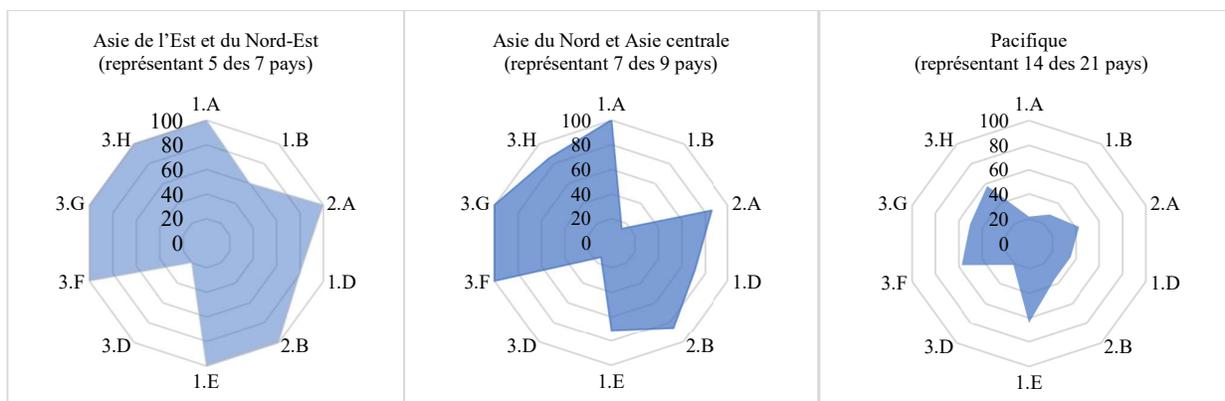
- 1.A :** Enregistrement des naissances au cours d’une année
- 1.B :** Enregistrement des naissances d’enfants de moins de cinq ans
- 2.A :** Délivrance d’actes de naissance
- 1.D :** Enregistrement des décès au cours d’une année
- 2.B :** Délivrance d’actes de décès
- 1.E :** Enregistrement de la cause du décès par les services de santé
- 3.D :** Réduction du nombre de codes mal définis eu égard à la cause du décès
- 3.F :** Publication de statistiques sur les naissances et les décès
- 3.G :** Publication de statistiques sur les causes de décès
- 3.H :** Publication d’un rapport sur les statistiques de l’état civil

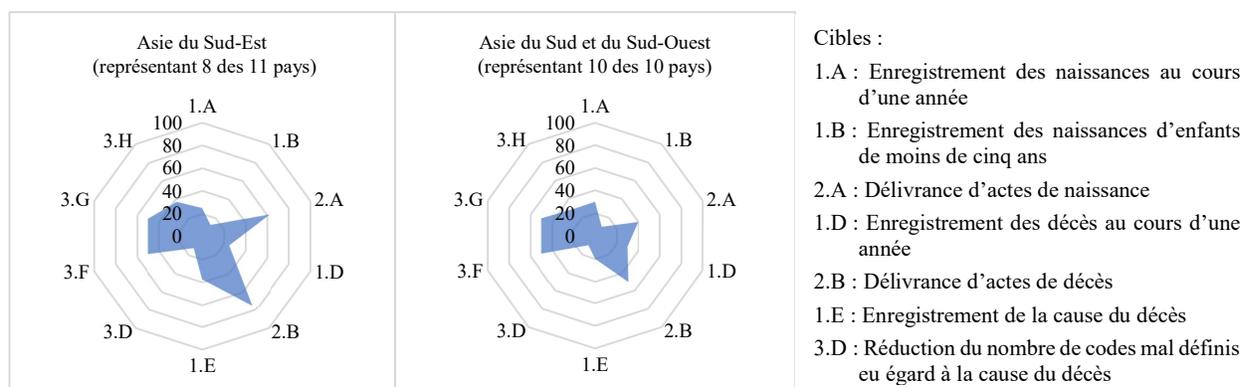
Source : Getting Every One in the Picture.

Note : bien que le Cadre d’action régional contienne 15 cibles, seules 10 d’entre elles sont présentées ici afin de synthétiser les informations et parce que les données sont incomplètes pour certaines cibles. L’état d’avancement relatif à chaque cible est calculé sur la base des tendances observées à partir des données fournies par les pays entre l’année de référence et l’année correspondant au mi-parcours comme suit : si on observe une stagnation ou une régression dans moins de 1 pays sur 10, il est considéré que des mesures ont été prises en ce qui concerne cette cible. Si moins d’un pays sur trois se trouvait dans la même situation, on considère que des mesures sont en cours et si cette tendance concerne plus d’un pays sur trois, on considère que des mesures doivent être prises.

8. Si l’on examine les systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil dans les différentes sous-régions, le niveau de développement varie considérablement en Asie et dans le Pacifique. La vue d’ensemble de l’enregistrement des faits d’état civil et des statistiques de l’état civil présentée dans la figure II permet de distinguer les différences majeures dans la réalisation des cibles du Cadre d’action régional dans les cinq sous-régions de l’Asie et du Pacifique. La plupart des pays d’Asie de l’Est et du Nord-Est et d’Asie du Nord et d’Asie centrale disposent de systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil qui fonctionnent bien, puisque presque toutes les naissances et tous les décès sont enregistrés et que les données des registres sont utilisées pour les statistiques de l’état civil. Dans le Pacifique, l’Asie du Sud-Est et l’Asie du Sud et du Sud-Ouest, la situation est très différente. De nombreux pays ont des systèmes plus faibles et des progrès doivent encore être faits pour concrétiser l’objectif de systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil universels et adaptés aux besoins d’ici à la fin de la Décennie.

Figure II
Proportion de pays ayant atteint les principales cibles du Cadre d’action régional (par sous-région) parmi ceux qui ont présenté un rapport



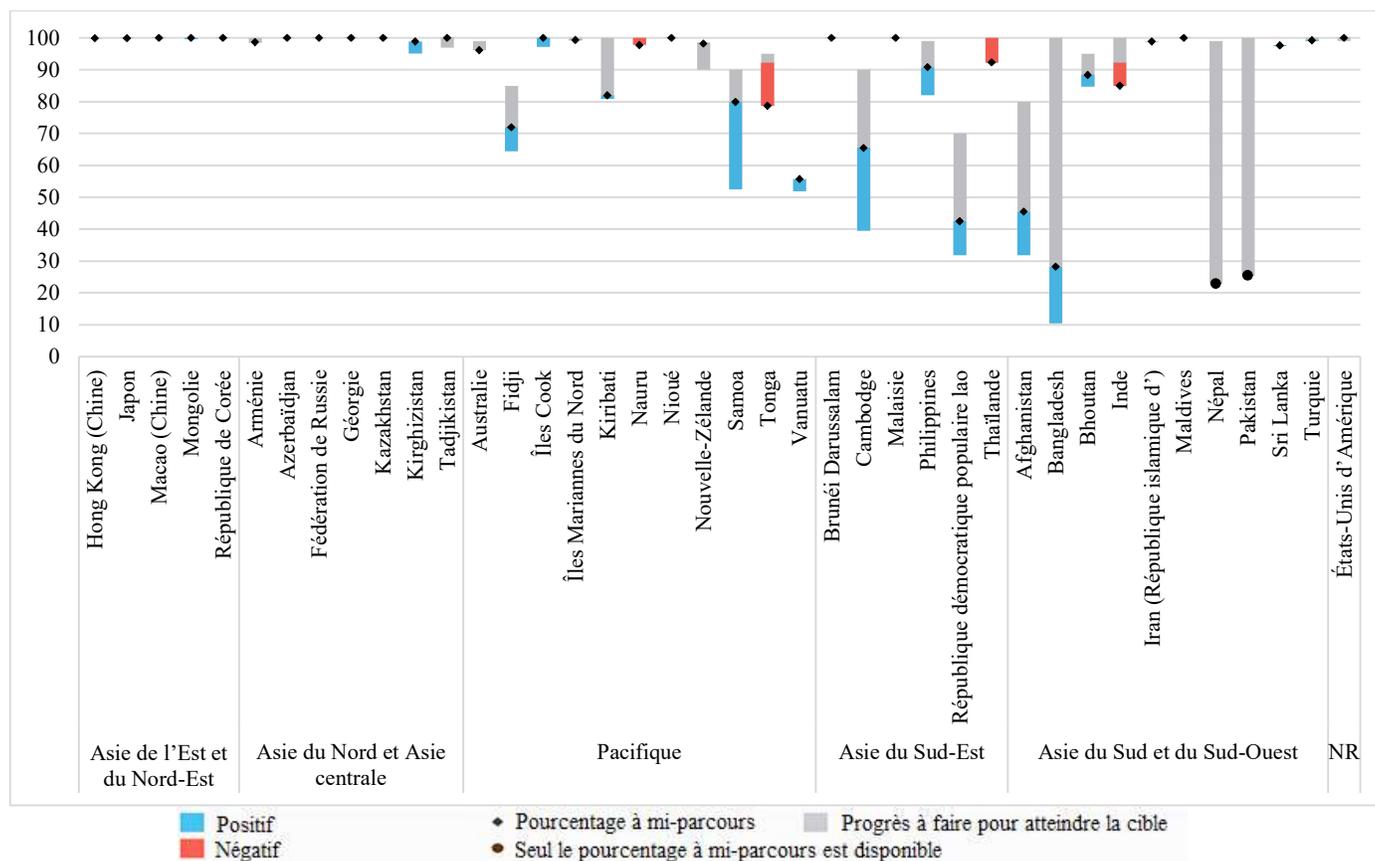


Source : *Getting Every One in the Picture*.

Note : bien que le Cadre d'action régional contienne 15 cibles, seules 10 d'entre elles sont présentées ici afin de synthétiser les informations et parce que les données sont incomplètes pour certaines cibles. Les États membres non régionaux ne sont pas représentés dans cette figure. Pour plus d'informations sur les groupes sous-régionaux, voir l'annexe III de la publication *Getting Every One in the Picture*.

9. Certaines tendances sont encourageantes dans la région. Tout d'abord, le pourcentage de naissances enregistrées augmente rapidement dans les pays où ce pourcentage était faible au début de la Décennie. Comme on peut le voir dans la figure III, ceci est vrai pour toutes les sous-régions. Par exemple, de 2014 à 2018, le pourcentage de naissances enregistrées est passé de 40 % à 66 % au Cambodge. Dans d'autres pays, comme l'Afghanistan et les Fidji, il est passé respectivement de 32 % à 46 % et de 64 % à 72 % au cours de la même période, témoignant de progrès importants dans ce domaine. Ces pays sont en train de combler l'écart qui les sépare des 26 pays qui enregistrent déjà plus de 90 % de leurs naissances.

Figure III
Pourcentage de naissances enregistrées : progrès vers la réalisation de la cible 1.A



Source : *Getting Every One in the Picture*.

Note : le pourcentage de naissances enregistrées dépend de la précision de l'estimation du nombre de naissances, qui peut varier. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence et considérés comme un indicateur général de la situation plutôt que comme une représentation exacte de la réalité. Pour plus d'informations sur le calcul du pourcentage de naissances enregistrées, voir le document intitulé *Getting Every One in the Picture*.

Abréviation : NR, non régional.

10. Ainsi, en Asie et dans le Pacifique, le nombre d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance n'a jamais été enregistrée a diminué, passant de 135 millions en 2012 à 64 millions en 2019². Sur les 64 millions d'enfants non enregistrés, environ 50 millions vivent en Asie du Sud et du Sud-Ouest, où ils représentent 27 % de tous les enfants de moins de 5 ans. C'est dans la sous-région du Pacifique que le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés est le plus élevé (30 %). Néanmoins, compte tenu de la difficulté intrinsèque de l'estimation du nombre de naissances, et donc du pourcentage de naissances enregistrées, il est difficile de déterminer si les pays ont atteint l'objectif de l'enregistrement universel des naissances, même pour ceux qui ont un pourcentage élevé d'enregistrement des naissances.

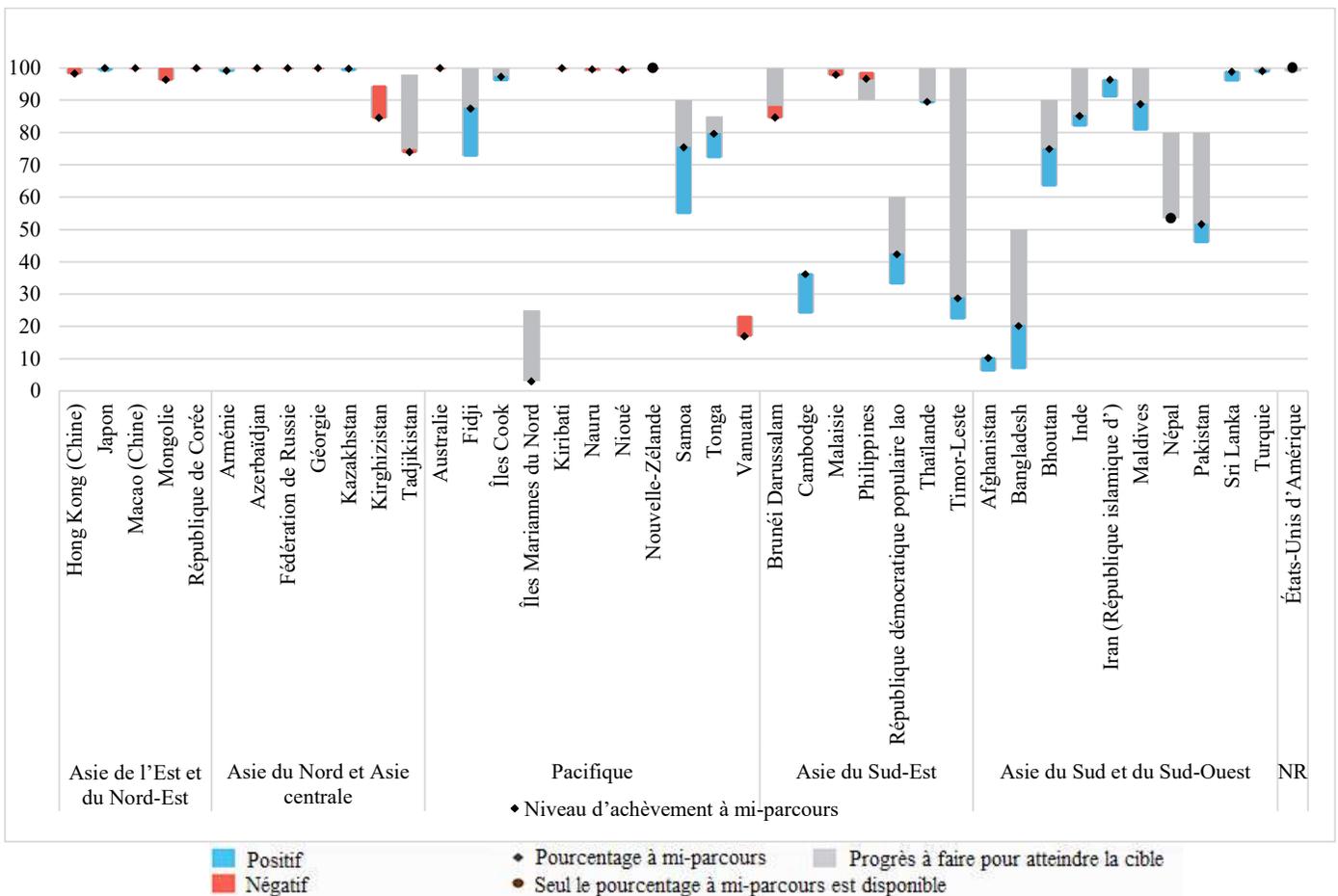
11. L'enregistrement des décès suit la même tendance encourageante que l'enregistrement des naissances, avec un rattrapage des pays du Pacifique, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest qui avaient un faible pourcentage

² Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « L'enregistrement des naissances pour chaque enfant d'ici à 2030 : où en sommes-nous ? » (New York, 2019).

de décès enregistrés au début de la Décennie, comme le montre la figure IV. Par exemple, de 2014 à 2018, aux Fidji, le pourcentage de décès enregistrés s’est amélioré, passant de 73 % à 88 %, tandis qu’en République démocratique populaire lao, il est passé de 33 % à 42 %. Néanmoins, dans de nombreux pays, l’enregistrement des décès reste moins fréquent que celui des naissances. Cela peut s’expliquer en partie par une moindre incitation à déclarer les décès.

12. Une autre raison qui pourrait expliquer le faible pourcentage de décès enregistrés dans la région est que de nombreux décès ont lieu en dehors des établissements de santé ou sans la surveillance d’un médecin. Souvent, comme les décès ne sont pas enregistrés par les services de santé, aucun certificat médical établissant la cause du décès n’est établi. En outre, six pays ont indiqué qu’aucune loi nationale n’imposait l’obligation de faire constater la cause du décès par un médecin. Seulement un tiers des décès survenus dans 33 pays de la région (ceux qui ont fourni des données dans leurs rapports à mi-parcours) ont fait l’objet d’un certificat médical de décès. Pour les décès dont la cause n’a pas été établie par un médecin, ces informations peuvent être partiellement obtenues au moyen d’une autopsie verbale portant sur un échantillon de population. L’autopsie verbale consiste à interroger des personnes de l’entourage du défunt afin de déterminer la cause probable du décès. Cette pratique est actuellement utilisée par 13 pays et d’autres prévoient d’y recourir avant la fin de la Décennie³.

Figure IV
Pourcentage de décès enregistrés : progrès vers la réalisation de la cible 1.D



³ Voir ESCAP/MCCRVs/2021/INF/2.

Source : *Getting Every One in the Picture*.

Abréviation : NR, non régional.

13. L'existence d'un certificat médical indiquant la cause du décès ne veut pas dire pour autant que les informations qui y figurent suffisent à classer avec précision la cause du décès. Cette situation s'explique par le manque de formation des professionnels de santé. Parmi les pays qui ont fourni des rapports à mi-parcours, 17 ne disposaient pas de formation régulière sur la constatation médicale de la cause des décès pour les médecins ou les légistes. En outre, 22 pays ne dispensaient pas de formation régulière sur les codes correspondant aux causes de décès (nécessaires pour établir des statistiques) et 9 n'organisaient pas non plus de séances de formation ponctuelles. La figure II montre que la plupart des pays de toutes les sous-régions n'ont pas encore atteint les cibles consistant à réduire le nombre de codes mal définis eu égard aux causes de décès, bien que les objectifs de certains soient plus ambitieux que d'autres. Les implications de cette situation sont importantes car les données sur les causes de décès sont essentielles pour comprendre la mortalité dans la région, y compris les effets de crises telles que la COVID-19.

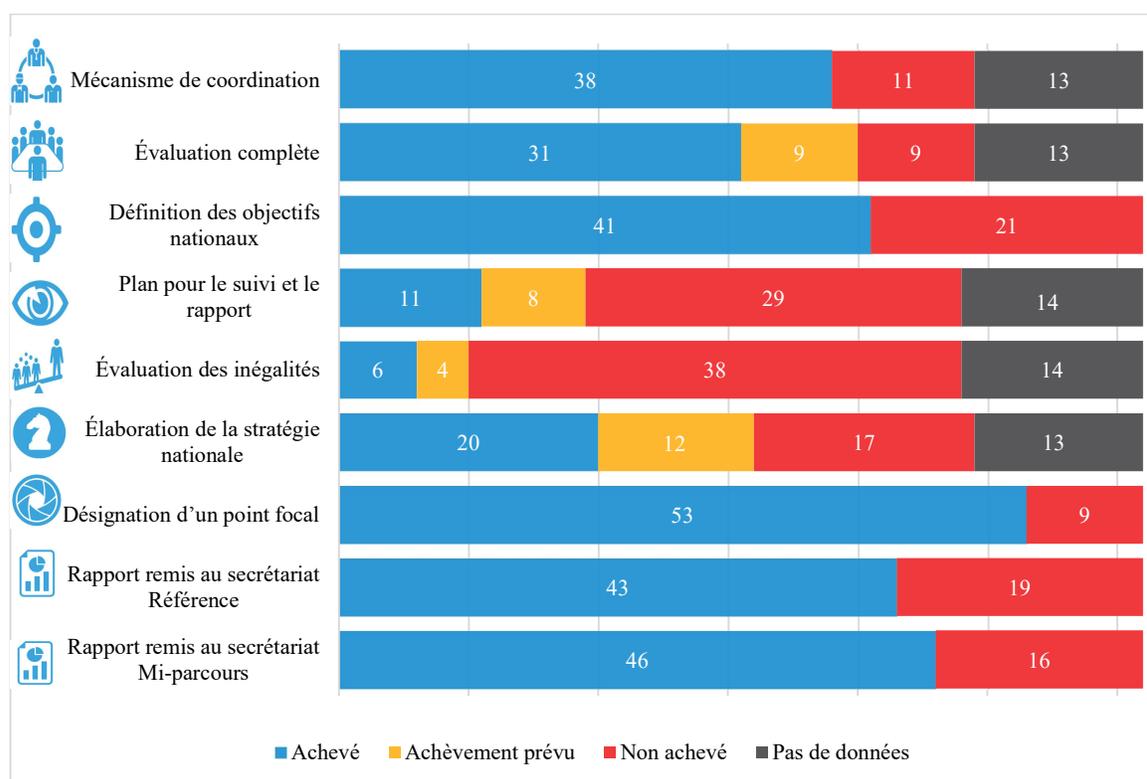
14. À mesure que les registres d'état civil s'améliorent, davantage de pays peuvent y avoir recours pour les statistiques de l'état civil. En Asie et dans le Pacifique, 32 pays ont indiqué qu'ils produisaient déjà des statistiques basées sur les registres d'état civil. Ce n'est pas encore le cas dans 17 pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. En outre, dans de nombreux pays, les pratiques de diffusion ont changé récemment. Le Cadre d'action régional met l'accent sur la publication annuelle de statistiques de l'état civil. Or, de nombreux pays vont plus loin en publiant des statistiques essentielles, telles que le nombre de naissances ou de décès, sur une base trimestrielle ou mensuelle. Cette tendance à publier les données plus fréquemment s'est avérée d'autant plus pertinente avec la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une intensification de la demande d'informations quasi instantanées sur la mortalité⁴.

III. Utiliser le Cadre d'action régional comme catalyseur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

15. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional sont le résultat des efforts ciblés de tous les pays allant de réformes institutionnelles au suivi adéquat des performances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. L'ambitieuse vision commune de la Décennie ne peut être concrétisée que par une action coordonnée et multisectorielle aux niveaux local, national et régional. Pour réaliser cette vision, des mesures proactives, un engagement des pouvoirs publics, des activités menées en collaboration et des ressources seront nécessaires. Un ensemble de huit étapes est nécessaire à la mise en œuvre du Cadre d'action régional par les membres et les membres associés (voir figure V).

⁴ Voir ESCAP/MCCRVS/2021/5.

Figure V
État d'avancement pour chaque étape de la mise en œuvre du Cadre d'action



Source : Getting Every One in the Picture.

16. Les étapes de la mise en œuvre suivent une séquence logique permettant aux gouvernements de déterminer les domaines où des améliorations sont nécessaires, de fixer leurs objectifs, de suivre les progrès et de faire rapport au secrétariat. Cependant, ces étapes ne sont pas seulement pertinentes pour la mise en œuvre du Cadre d'action régional mais sont plus généralement indispensables à l'organisation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Elles soutiennent la coordination, l'évaluation, l'organisation et le suivi des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Elles visent également à garantir des processus et des résultats inclusifs et durables.

17. Quatre étapes sont particulièrement importantes pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et la réalisation de l'objectif commun de bénéficier de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins : la mise en place d'un mécanisme de coordination ; l'évaluation globale de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ; l'évaluation des inégalités auxquelles font face les sous-groupes de population en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

18. L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil sont intersectoriels par nature, impliquant une grande variété de ministères et d'agences aux niveaux national, provincial et municipal. Cette diversité d'institutions nécessite une répartition claire des responsabilités et une coordination efficace pour garantir un système cohérent, inclusif et efficace. Un mécanisme national de

coordination peut superviser l'ensemble des activités et faciliter la fourniture d'une assistance technique par des parties prenantes nationales ou les partenaires de développement. Il peut orienter les efforts vers les domaines où les besoins d'appui sont les plus importants et assurer la participation de toutes les parties prenantes concernées, tout en veillant à ce que les activités ne se chevauchent pas pour maximiser leur impact. Trente-huit pays de la région ont déclaré disposer d'un mécanisme national de coordination, ce qui montre son importance pour le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Quinze de ces mécanismes de coordination ont été créés depuis le début de la Décennie ou encore récemment, en 2019, en Indonésie et à Nauru. L'amélioration de la coordination nationale est donc l'une des principales réussites de l'initiative régionale.

19. Une évaluation complète de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil fondée sur des normes permet d'identifier les lacunes et les problèmes. Généralement, elle porte sur le contexte juridique, la couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil, les pratiques relatives à l'enregistrement et à l'attribution de codes pour les causes de décès et sur la qualité des données produites. Il s'agit donc d'une étape cruciale de l'élaboration d'une stratégie et elle doit impliquer toutes les parties prenantes concernées au moyen du mécanisme national de coordination. Comme le montre la figure V, 31 pays ont dit avoir mené au moins une évaluation complète, et 18 ont confirmé ne pas en avoir effectué. Bien que la plupart des pays aient achevé cette étape de la mise en œuvre avant la Décennie, 11 l'ont fait après son lancement. Neuf autres pays prévoient de faire cette évaluation avant 2025. En outre, d'autres envisagent de mener une deuxième évaluation dans les années à venir, les Fidji étant le seul pays à l'avoir fait jusqu'à présent. Nombre des pays qui n'ont pas encore fait d'évaluation complète sont des pays à revenu élevé où le taux d'enregistrement des faits d'état civil est élevé et qui ont déjà recours aux registres d'état civil à des fins de statistiques. Il est donc probable qu'une évaluation complète ne soit pas nécessaire dans leur cas. Ils peuvent néanmoins souhaiter évaluer les questions de qualité et les expériences liées à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil pour des sous-groupes de population précis.

20. Si le pourcentage de naissances et de décès enregistrés dans la région augmente chaque année, la plupart des pays n'ont pas encore atteint l'objectif de l'enregistrement universel des faits d'état civil. L'un des obstacles est le manque d'informations sur l'expérience des membres de la société les plus marginalisés et les plus difficiles à atteindre s'agissant de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. L'évaluation des inégalités liées à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil auxquelles font face différents sous-groupes de la population, notamment les personnes vivant dans des zones rurales, éloignées, isolées ou frontalières, les minorités, les populations autochtones, les migrants, les non-ressortissants, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les apatrides et les personnes sans papiers, est donc une étape essentielle pour comprendre les obstacles à l'enregistrement et élaborer un plan pour les surmonter. Peu de pays ont fait une évaluation des inégalités alors qu'elle fait partie des étapes convenues de la mise en œuvre du Cadre d'action régional. De plus, elle est indispensable si l'on veut tenir la promesse, faite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de ne laisser personne de côté⁵. Veiller à ce que tous les faits d'état civil soient enregistrés est également un moyen essentiel de lutter pour l'égalité des sexes, notamment, en contribuant à la prévention du mariage des enfants, pour ne citer que cet exemple⁶.

⁵ Voir ESCAP/MCCRVS/2021/4.

⁶ Voir ESCAP/MCCRVS/2021/6.

21. Une stratégie nationale multisectorielle complète en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, assortie d'un plan de travail définissant clairement les responsabilités et soutenue par un budget détaillé doté des ressources adéquates, est primordiale pour combler les lacunes recensées par les évaluations globales et les évaluations des inégalités. La stratégie doit également refléter le principe d'une approche progressive, axée sur des améliorations réalisables et durables. Avec une stratégie commune, les améliorations apportées au système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont mises en œuvre en collaboration, ce qui profite à toutes les parties prenantes. Davantage de stratégies multisectorielles d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ont vu le jour en Asie et le Pacifique. En tout, 19 pays ont élaboré une stratégie depuis 2013, dont 15 depuis le début de la Décennie. Les bureaux de l'état civil ou les ministères dont ils dépendent sont chargés de coordonner et de superviser l'application de la stratégie dans la plupart des pays. Cette responsabilité va souvent de pair avec la présidence du mécanisme national de coordination. Dans 17 pays, d'autres parties prenantes ont été impliquées dans l'élaboration de la stratégie par l'intermédiaire du mécanisme national de coordination. Comme le montrent les exemples de réussite présentés dans le rapport intégral⁷, de nombreux pays ont suivi les étapes de la mise en œuvre du Cadre d'action et les ont adaptées au contexte national, posant ainsi des bases solides pour la réalisation de l'enregistrement universel.

IV. Domaines d'action pour la seconde moitié de la Décennie

22. Depuis le début de la Décennie, on prend de plus en plus conscience qu'il importe de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés. Dans le Programme 2030, lancé après la déclaration de la Décennie, il est reconnu que l'enregistrement des faits d'état civil est à la base de l'identité juridique et qu'il faut des statistiques de l'état civil de bonne qualité pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. De nombreux pays ont commencé à mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'identité, souvent fondés sur l'enregistrement de l'état civil. En 2020, la pandémie de COVID-19 a montré combien il était essentiel de disposer de statistiques exactes, complètes et à jour, notamment sur les causes de décès pour lesquelles les registres d'état civil sont reconnus comme la meilleure source. En progressant vers la réalisation des trois objectifs du Cadre d'action régional, à savoir l'enregistrement universel des faits d'état civil, la délivrance de documents juridiques et la production de statistiques à partir des registres d'état civil, les pays contribuent également à la mise en œuvre du Programme 2030 en facilitant la mise en place de systèmes de gestion de l'identité, en anticipant la survenue de futures pandémies et en se préparant à y faire face.

23. Comme le montre le présent document, les pays ont, dans une large mesure, su tirer profit de la Décennie et de la dynamique créée autour de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour renforcer leurs systèmes. Suivant les recommandations du Cadre d'action régional et avec le soutien des partenaires de développement, ils ont pris des mesures clefs porteuses d'amélioration. Plus important encore, un nombre croissant de pays s'attaquent à la question de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil de manière coordonnée et multisectorielle plutôt que par des activités ponctuelles et cloisonnées. Cela témoigne d'une mobilisation à l'échelle nationale et d'un engagement politique accru qui facilitent l'action aux niveaux local, provincial, national et international en permettant aux multiples parties prenantes d'aligner et de hiérarchiser leurs efforts, ainsi que de suivre les progrès accomplis en vue de l'obtention de résultats communs.

⁷ *Getting Every One in the Picture.*

24. Grâce à ces efforts, la région a fait de formidables progrès en ce qui concerne les trois objectifs du Cadre d'action régional. Les écarts entre les pays de la région en matière d'enregistrement des naissances et des décès se réduisent, et la situation s'améliore rapidement dans les pays où les taux d'enregistrement des naissances et des décès étaient bas au début de la Décennie. En outre, l'utilisation des registres d'état civil pour les statistiques de l'état civil est continuellement améliorée pour répondre aux besoins des utilisateurs, comme on l'a vu pendant la pandémie de COVID-19. Néanmoins, cette évaluation à mi-parcours des progrès accomplis a également mis en évidence des domaines qui nécessitent une action supplémentaire, certains ne concernant que quelques pays et d'autres s'appliquant à un plus grand nombre d'entre eux.

25. Bien que sa période de mise en œuvre aille au-delà de celle de la Décennie, le Programme 2030 comprend un objectif de renforcement des systèmes nationaux de statistiques, notamment par l'enregistrement de 100 % des naissances et de 80 % des décès d'ici à 2030⁸. En outre, le Programme met l'accent sur la nécessité de ne laisser personne de côté. S'agissant de l'enregistrement des faits d'état civil, cela signifie que tous les faits d'état civil doivent être enregistrés. Pour s'assurer que tout le monde soit pris en compte, il est essentiel que les pays procèdent à des évaluations des inégalités liées à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil auxquelles font face des sous-groupes de la population, notamment les populations difficiles à atteindre et marginalisées. Bien que l'évaluation des inégalités soit une étape de la mise en œuvre du Cadre d'action régional, seuls quelques pays se sont attelés à la tâche jusqu'à présent. Cette évaluation doit donc être une priorité dans la seconde moitié de la Décennie si les pays veulent atteindre l'objectif 1 du Cadre d'action régional et respecter l'engagement qu'ils ont pris en vertu du Programme 2030 de ne laisser personne de côté.

26. Un nombre croissant de gouvernements mettent en œuvre des systèmes de gestion de l'identité afin de faire en sorte que davantage de personnes bénéficient des programmes publics et de faciliter l'accès à des services tels que les services bancaires. La fourniture d'une identité juridique est incluse dans les objectifs de développement durable, avec la cible 16.9 visant à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances d'ici à 2030. Le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a été créé en 2019 pour appuyer la réalisation de cette cible. Il définit l'état civil comme la base de l'identité juridique⁹. L'objectif 2 du Cadre d'action régional, qui consiste à fournir à tous des documents juridiques attestant de leur enregistrement à l'état civil, est donc d'autant plus pertinent pour les pays qui s'approprient à mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'identité fondés sur l'enregistrement des faits d'état civil. En effet, les systèmes de gestion de l'identité doivent être mis en œuvre en même temps que les investissements dans l'enregistrement des faits d'état civil, sinon on risquerait de marginaliser davantage les sous-groupes de population qui ne sont pas nécessairement enregistrés.

27. Enfin, des statistiques de l'état civil exactes, complètes et à jour, notamment sur les causes de décès, sont essentielles pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 a encore souligné l'importance des statistiques de l'état civil pour l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation. L'enregistrement des faits d'état civil, contrairement à d'autres systèmes permettant d'obtenir des documents d'identité, peut fournir des données sur les faits d'état civil, y compris les causes de décès. Néanmoins, à ce jour, au moins 17 pays de la région n'utilisent toujours

⁸ Voir résolution 71/313 de l'Assemblée générale.

⁹ Voir ESCAP/MCCRVS/2021/7.

pas des registres d'état civil pour produire des statistiques, notamment sur les causes de décès. En outre, même lorsque les pays sont en mesure de produire des statistiques sur les causes de décès, un certificat médical attestant de la cause de décès n'est fourni que dans très peu de cas, et les informations fournies ou les codes appliqués sont de mauvaise qualité. Le recours à l'autopsie verbale dans la région permet de pallier ce problème en apportant une solution temporaire au manque d'informations sur les causes de décès. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'enregistrement des causes de décès et exploiter les registres d'état civil en vue de fournir des statistiques exactes et à jour sur les causes de décès d'ici à la fin de la Décennie dans la région. Cela facilitera le suivi des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable et la gestion des futures crises sanitaires. Pour que les pays y parviennent, il faudra que le secteur de la santé se mobilise davantage dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

V. Questions à examiner

28. Les participant(e)s à la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique souhaiteront peut-être prendre note du présent document et fournir des informations supplémentaires sur les progrès accomplis au niveau national en vue de concrétiser la vision commune selon laquelle, d'ici à 2024, tous les habitants de l'Asie et du Pacifique devraient bénéficier de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins, qui faciliteront l'exercice de leurs droits tout en favorisant la bonne gouvernance, la santé et le développement.

29. Les participant(e)s à la deuxième Conférence ministérielle souhaiteront peut-être aussi aborder les difficultés à venir, déterminer des solutions communes pour y répondre et examiner les domaines d'action pour la seconde moitié de la Décennie, tels que décrits à la section IV du présent document.

30. Enfin, les participant(e)s à la deuxième Conférence ministérielle souhaiteront peut-être renouveler leur engagement à concrétiser la vision commune de la Décennie et à fournir des orientations sur la manière d'y parvenir plus rapidement.
